

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE FOULAYRONNES

### CHARTRE MULTIMEDIA

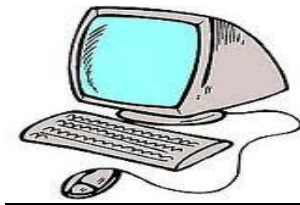
*L'offre de services multimédia proposée par la bibliothèque municipale de Foulayronnes répond aux missions de celle-ci en termes d'accès du public à l'information, à la formation et à la culture. Cette offre est à la fois une ressource documentaire permettant de satisfaire des besoins d'information, de formation et une offre de loisir culturel.*

**Une borne d'écoute CD et deux ordinateurs sont mis à la disposition du public.**

- 1 pour la consultation d'Internet,
- 1 pour la recherche de documents dans le catalogue de la bibliothèque.

Les postes sont prévus pour accueillir deux personnes maximum.

Il est interdit d'utiliser ses propres logiciels sur les postes ou de modifier les configurations installées.



### Poste Internet

- L'accès est **gratuit** et ouvert à toutes les personnes majeures, il se fait sur réservation, **par tranche de 30 minutes**, après inscription à l'accueil de la bibliothèque. Cette durée peut être allongée jusqu'à une heure en fonction de l'affluence du public.
- L'utilisation d'Internet par les mineurs se fait avec l'accord des parents et sous leur responsabilité morale. Ils doivent être **accompagnés d'un responsable légal avant l'âge de 10 ans. Une autorisation parentale doit être obligatoirement remplie et signée sur place.**
- L'utilisation d'internet doit être **prioritairement** consacrée à la **recherche d'informations documentaires.**
- Afin d'éviter tout problème de virus, l'apport de supports numériques amovibles n'est autorisé qu'avec l'accord du personnel de la bibliothèque.
- L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle de la bibliothèque. **Est donc interdite la consultation de sites contraires à la loi**, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que les sites pornographiques (cf Liste des sites sur le règlement intérieur).

- Le personnel, par la délégation du Maire, a l'autorité pour faire cesser immédiatement la consultation des sites relatant des informations non conformes aux lois en vigueur (droits d'auteurs, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale...) ou toutes données contraires aux missions des établissements municipaux et à la législation française.
- L'utilisateur est responsable de l'affichage sur l'écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.
- Il est interdit de donner l'adresse électronique de la bibliothèque pour toute communication avec un site Web.
- L'utilisateur doit **respecter le calme relatif au lieu** et se référer au professionnel en cas de difficultés.
- Sont interdits :
  - Le téléchargement de programmes
  - tout achat et activité à but lucratif
  - la consultation des « chats » (dialogues en direct)
  - les jeux
- Les données d'identification sont personnelles, et la préservation de leur confidentialité est de la responsabilité de l'utilisateur. Ces données ne peuvent être cédées à un tiers, même à titre exceptionnel.
- La Ville de Foulayronnes ne saurait être tenue responsable de la sécurisation des informations envoyées.

### Matériels

- Les souris sont à retirer auprès du personnel de la bibliothèque. La personne qui utilise le matériel en est responsable et doit le restituer avant de quitter les lieux. Toute détérioration sera à la charge de l'utilisateur.
- L'impression est facturée 15 centimes par documents.

### Poste recherche bibliographique

Il offre la possibilité de consulter le catalogue informatisé de la bibliothèque et de visualiser les documents empruntés.

### **Le non-respect du règlement entraînera l'interdiction définitive de l'accès aux services multimédia.**

L'utilisation des ressources informatiques par les utilisateurs constituent un acquiescement à la présente charte et du règlement de la bibliothèque.

Par le fait de son inscription à la bibliothèque, tout adhérent s'engage à se conformer au présent règlement.